

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 30 juin 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 24 juin 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Josiane JANISSET, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Marcel PAULET, Sébastien ARNAUD par Alexandre VERGNON, Pauline GRANGER par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Christophe DEVUN par Michel BEAL, Lucie VARILLON par Stéphanie CUSSONNET,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

M. Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_079

OBJET : Convention de Fonds de concours à passer avec la Communauté de Communes Loire et Semène pour l'acquisition du tènement immobilier les Cèdres Bleus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dispositif de fonds de concours de la Communauté de Communes Loire Semène, visant à soutenir les projets d'investissement de ses communes-membres ;

Considérant l'opportunité d'acquérir le tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus » situé sur la parcelle AR 307, pour dynamiser l'offre touristique, préserver un établissement emblématique, développer des services pour la population ;

Considérant que cette acquisition nécessite un soutien financier pour être réalisée dans des conditions optimales ;

Considérant que le dispositif de la Communauté de Communes Loire Semène est adapté pour accompagner ce type de projet ;

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 - Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve la convention de fonds de concours comme reprise en annexe à passer avec la Communauté de Communes Loire et Semène pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 100 000 € pour l'acquisition du tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus »

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de fonds de concours ainsi que tout document y afférent et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande d'aide financière.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 03 JUL. 2025